

N/REF : 13/01/2026 21H43 C:000053 I:02512
V/REF : AC/C36938
V/Email reçu le Mardi 13/01/2026 a 21H43

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NAL
IMMEUBLE : RES.NOUAILLE -NAL
28-30, BOULEVARD RENE LAENNEC
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 28 BOULEVARD RENE LAENNEC - M DUPONT 06 61 04 69 88 / 02 99 62 84 00
LOGEMENT N° 100680, PORTE N°51, 5° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE SUR SIPHON CONDENSATS CHAUDIERE

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 26/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : SUITE REMPLACEMENT CHAUDIERE, FUIITE AU NIVEAU DE L'ÉVACUATION
ET DU SIPHON
COUPURE D'EAU
REFECTION DE L'ÉVACUATION CHAUDIERE
REMPLACEMENT SIPHON
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/01/26 a 10H30 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL002-Dépose Tuyauterie/Ml	1	20,00	20,00
1,00	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	1	45,00	45,00
1,00	PBL101-FP.Vidage complet pour MaL	1	85,00	85,00
TOTAL H.T.				150,00
T.V.A. a 10,00%				15,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>165,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.